

## ZAC La Fayette - Aliénation d'un délaissé communal à la Société Diamond And Tungsten Carbide (DATC)

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : La Société d'Équipement du Département du Doubs, concessionnaire de la ZAC La Fayette, cède à la Société DATC une parcelle de terrain pour l'agrandissement d'un bâtiment existant nécessaire à l'exercice d'une activité de fabrication de matériels et produits de forage. L'arpentage de ce terrain fait apparaître un délaissé de voirie de 187 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville, entre la parcelle cédée par la SEDD et le domaine public.

Afin de régulariser cette situation foncière, il est proposé d'aliéner ce délaissé en cours de numérotation à la Société DATC ou à toute autre société qui s'y substituerait, au prix de 19,82 €/m<sup>2</sup> net soit un montant net de 3 706,34 € net.

Les frais d'acte seront pris en charge par la Ville.

Après avis favorables des Commissions Urbanisme et Économie, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette aliénation aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,
- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

Imputation budgétaire			Dépenses	Recettes	Inventaire
Opération réelle	Produit de la vente	92.824.775.00501.30100		3 706,34	
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	914.675.00501.20200	3 706,34		BAT-P18803
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	914.2111.00501.20200		3 706,34	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.*